



Récipicé et visa refusé après mariage. Comment faire

Par **donia**, le **09/09/2014** à **13:39**

Bonjour, rn rn J'ai une question urgente svp. rn Mon mari est algérien et moi Française. Nous nous sommes mariés il y a 2 semaines. Il est rentré en France avec un visa d'Espagne Schengen il est en situation irrégulière depuis quelque mois. La préfecture refuse de régulariser sa situation. La préfecture lui a demandé oralement de quitter le territoire pour demander un visa français. rn 1 Première question : comment savoir si il a eu un OQTF rn 2 Deuxième question : Si il retourne en Algérie, aura-t'il sur un visa ou peuvent-ils le refuser? En sachant que ses parents sont en France en situation irrégulière ? rn Nous avons très peur d'être séparés. rn Aidez-nous svp. rn Je suis perdu, faut-il prendre un avocat, aller en Algérie. Merci

Par **donia**, le **10/09/2014** à **10:50**

Bonjour, rn rn Oui, il est d'abord allé en Espagne puis est venu en France en train. rn La sous-préfecture nous a donné un dossier "1^{er} demande" elle nous a dit d'aller à la préfecture acheter un timbre de 50 euros pour régulariser la situation. Nous sommes donc allés à la préfecture et la dame a seulement regardé le passeport et nous a dit. Il faut rentrer en Algérie. Pas de visa, pas de carte. rn Le dossier est complet je pense car la sous-préfecture l'a vérifié avant. Nous avons aussi 6 mois de vie commune (preuves)

Par **donia**, le **10/09/2014** à **11:17**

Vous avez eu quoi comme papier? Et que contient votre dossier préfecture?

Par **alterego**, le **10/09/2014 à 11:59**

Bonjour,rnrnVous donnez vous-même la réponse à votre questionrnrn"***il est en situation irrégulière depuis quelque mois. La préfecture refuse de régularisé sa situation.***" (....)
"En sachant que c parents sont en France en situation irrégulière".rnrnLe visa de circulation dans l'espace Schengen autorise dans le dit espace des séjours dont le cumul ne peut pas dépasser 90 jours par période de 6 mois.rnrnEn conséquence il n'autorise pasrnrn . un séjour continu dont la durée dépasse 3 mois,rn . des séjours successifs dont les durées cumulées dépassent 3 mois par période de 6 mois.rn . le ou les séjours doivent être effectués pendant la durée de validité du visa (mentionnée sur la vignette) rnrnIl n'a pas non plus pour objet de permettre à son titulaire de déposer une demande de carte de séjour en France.rnrnComment prétendre à des droits quand on viole les lois d'un pays dont on souhaite obtenir l'accueil ?rnrnCordialement

Par **donia**, le **10/09/2014 à 12:12**

Que faut il faire? à la préfecture nous avons rencontrer une personne dans la même situation que nous et qui a été régularisé. Nous ne comprenons pas .J'ai pourtant lu qu'il y avait des accords entre la France et l'Algerie

Par **donia**, le **10/09/2014 à 19:27**

Bonjour merci salbouk. C quel prefecture toi? Nous c est marseille et apparemment c la politique de la bas. Ta femme travail? Car comme je travail pas en ce moment je sais pas si c est à cause de ca